AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 7 juin 2021, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

1767, rang McCutcheon (lot 5 135 219 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- L'intégration d'un logement intergénérationnel de deux chambres dans la résidence unifamiliale isolée d'une superficie de plancher de 173.54 mètres carrés, ce qui représente 49.34 % de la superficie totale de plancher de l'habitation alors que l'article 17.3.2 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit un maximum d'une chambre et limite à 60 mètres carrés la superficie maximale d'un logement intergénérationnel jusqu'à un maximum de 40 % de la superficie totale de plancher de l'habitation.

Toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 4 juin 2021, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 17 mai 2021.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin

68/#xh#Sulqflsdo#Rxhvw#Dgvwrfn#TF,#J3Q#1V3#
DDVTRFK.FD#